Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260430-CCAS_VP-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale
De Quéménéven

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Quéménéven s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Quéménéven, sous la présidence de Ronan LE MENN, et après convocations régulièrement faites.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Etaient présents : Ronan LE MENN, Guénaëlle BLEUZEN, Chantal PENNARUN, Sophie SALIOU, Aude LE CORRE, Benoît CORNEC, Monique CARIOU, Yvette BRELIVET, Michel PERES, André TORILLEC, Astrid IVARS

ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE

L'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles précise que le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du Maire, Président de droit du CCAS, nonobstant les dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Ronan LE MENN, Président du CCAS, fait appel à candidature pour le poste de Vice-président.

Madame Monique CARIOU se porte candidate.

Il est procédé au vote au vote au scrutin secret.

Résultat du vote :
Madame Monique CARIOU : 11 voix

Madame Monique CARIOU est élue Vice-présidente du Centre Communal d'action sociale de Quéménéven.

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Ronan LE MENN